

CHRISTOPHE SIRUGUE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

PASCALE BOISTARD SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGEE DES PERSONNES AGEES ET DE L'AUTONOMIE

SEGOLENE NEUVILLE SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGEE DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Invitation presse

Invitation presse

Paris, le 23 février 2017 N°245

Signature du contrat de filière « Services à la personne » 23 février 2017

Pascale BOISTARD, secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion et Christophe SIRUGUE, Secrétaire d'Etat à l'industrie, ont signé jeudi 23 février le contrat de filière « Services à la personne ».

Aujourd'hui, le secteur des services à la personne représente en France 1,4 million de salariés, répartis au sein de 35 000 organismes et bénéficiant à 2,7 millions de personnes. Il était important de structurer véritablement ce secteur d'avenir, présentant de nombreuses opportunités de créations d'emplois.

C'est l'objectif de ce contrat de filière qui se décline en trois grands axes issus de travaux menés par Dominique LERY, fondatrice du réseau Adhap Services, avec l'ensemble des acteurs du secteur :

- Simplifier et harmoniser les dispositifs de soutien afin de permettre à la filière des Services à la personne de réaliser son potentiel de développement ;
- Développer l'attractivité et l'emploi ;
- Mettre en place une stratégie qualité pour accompagner une demande croissante

La poursuite du développement de ce secteur nous permettra de faire face aux défis de demain : la question du vieillissement, le respect de la liberté de choix des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, mais également la garde d'enfant ou l'accompagnement des familles. Le contrat de filière doit aussi permettre d'encourager l'innovation dans ces métiers et de mieux sécuriser les parcours professionnels des salariés du secteur.

Cette signature s'inscrit dans le cadre plus général du soutien du Gouvernement à l'économie des services, qui représentent près de la moitié du PIB et 10 millions d'emplois. La Commission Nationale des Services créée en 2013 s'est ainsi vu confier un rôle de structuration des filières économiques pour accélérer leur développement. C'est sous son égide que ce contrat a été négocié.

- « Je me félicite de constater que ce contrat a intégré l'ensemble des mesures de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et qu'il va constituer le fil conducteur des années à venir pour structurer le secteur des services à la personne. Notre devoir est d'assurer à nos aînés un accompagnement de qualité, et de leur garantir une pleine effectivité de leurs droits. » déclare Pascale Boistard.
- « Les services à la personne jouent un rôle essentiel pour accompagner les personnes en situation de handicap qui font le choix de vivre à domicile. Ils contribuent de manière très concrète à



l'émancipation et à l'inclusion » déclare Ségolène Neuville.

« La structuration de cette filière permettra à l'ensemble des acteurs de travailler de concert pour développer leurs métiers, pour favoriser l'innovation, et pour créer de nouveaux emplois. » déclare Christophe Sirugue

Contacts presse:

Cabinet de Christophe SIRUGUE: 01 53 18 45 13 sec.sei-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Pascale BOISTARD: 01 40 56 60 00 cap-ppa-presse@sante.gouv.fr
Cabinet de Ségolène NEUVILLE: 01 40 56 50 35 cab-phe-presse@sante.gouv.fr